

149111 - Usage de fonds provenant d'un prêt usurier pour faire le pèlerinage

question

Il y a quelque temps, j'ai souscrit un prêt auprès d'une banque usurière afin d'acheter une voiture. Maintenant, je regrette de l'avoir fait et je me suis repenti devant Allah le Puissant et Majestueux et demande qu'Il agrée mon repentir. A présent, j'ai vendu la voiture. J'ai l'intention d'aller faire le pèlerinage cette année mais je ne possède pas d'argent. M'est-il permis de faire le pèlerinage grâce à l'usage du prix de la voiture ? Il faut savoir que je suis encore en train de payer des mensualités sous la forme de retenues effectuées par la banque sur mon salaire mensuel avant même que j'en dispose et bien que je ne possède que cette source. Dites-moi ce qu'il y a à faire. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louanges à Allah

Il n'est pas permis

de se livrer à des opérations

usurières, qu'il s'agisse de prêter ou d'emprunter. Celui qui s'y est déjà engagé doit se repentir devant Allah Très-haut, cesser les opérations, les regretter et se résoudre à ne jamais récidiver. Bien qu'interdit et très

décrié, le prêt usurier donne lieu à un juste droit de propriété. Les fonds empruntés appartiennent au débiteur et il

peut les dépenser comme il l'entend

dans toutes les

transactions licites comme l'achat d'une voiture

ou consort.

Voir al-manfaatou fil qardh

par Abdoullah ibn Muhammad al-Amrani,

p. 245-254).

Cela dit, il vous est
permis de faire le pèlerinage
grâce aux fonds que vous possédez, à condition de vous repentir d'avoir pratiqué l'usure
comme vous l'avez
mentionné. La présence des mensualités à payer ne vous porte pas atteinte.

Il n'y a aucun
inconvenient à faire le pèlerinage
alors qu'on est endetté, si
la dette est échelonnée et n'est pas arrivée à terme et si le débiteur est en mesure
de payer le moment venu. Voir
la réponse donnée à la
question n° [3974](#) et la réponse
donnée à la question n° [4241](#).

Nous demandons
à Allah pour vous et pour
nous-même l'assistance et
le redressement.

Allah le sait
mieux.